

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Trafic d'ivoire : un entrepreneur et ses deux complices dans le collimateur de la justice



Photo : Abel Eyeghe

Les munitions utilisées par les braconniers présumés.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

BESSAN Houénou Kpo, un entrepreneur établi à Lebamba de nationalité béninoise et deux de ses complices de nationalité gabonaise, Juldas Mondjo et Jean-Pierre Nziengui, ont dernièrement été arrêtés pour trafic d'ivoire. C'était à la faveur d'une opération menée par l'antenne de la Police judiciaire (PJ) de Mouila, les Eaux et Forêts et l'organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice. Bessan Houénou Kpo a été neutralisé le premier à Mouila chef-lieu de la province de la Ngounié, alors qu'il était sur le point de vendre six pointes d'ivoire. Et ce, après avoir pris le soin de sectionner quatre d'entre elles en huit morceaux. Au cours

de son audition au poste de police, l'entrepreneur béninois a livré des informations ayant permis aux enquêteurs de l'équipe mixte constituée de mettre la main sur Jean-Pierre Nziengui à Lebamba. Ce dernier serait le propriétaire des trophées à problème. Avec lui, Juldas Mondjo, un autre membre du réseau de trafiquants d'ivoire. De retour à Mouila, une perquisition effectuée au campement de Juldas Mondjo permettra aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de mettre la main sur un équipement de grande chasse. Celui-ci comprenait deux armes de type calibre 12 et plusieurs munitions de grande chasse (calibre 458). Selon les informations recueillies auprès de

sources concordantes, le propriétaire des ivoires serait connu des services de police judiciaire, pour

avoir déjà été interpellé et condamné pour les mêmes délits. C'était en mai 2017. Les trois membres du

réseau devraient être présentés sous peu devant les magistrats du Tribunal spécial. Ils

encourent jusqu'à dix ans de prison, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : Samedi 08 octobre 2022
 Avis d'Appel d'Offres : N° 002/MC/SG/DGC/2022
 Nom du projet : **Réhabilitation des bâtiments du Ministère de la Communication**
 Source de financement : Etat gabonais (*Budget d'investissement 2022*)

1. OBJET

Le Ministère de la Communication lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des bâtiments dudit ministère.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué des deux (02) lots suivants :

- Lot n°1 : Réhabilitation du Bâtiment A ;
- Lot n°1 : Réhabilitation du bâtiment B.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour les deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA par lot. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA par lot

pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Ministère de la Communication

Secrétariat Général

*Direction Générale de la Communication
 BP : 2280 Libreville, Tel : 011 74 8472
 Mail : dgcom.gabon@gmail.com*

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le Jeudi 27 octobre 2022 à 09 heures être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le Jeudi 27 octobre 2022, à 10 heures dans la salle de réunion du Ministère de la Communication sise au 2ème étage du bâtiment abritant le Cabinet du Ministre.

Le Secrétaire Général
du Ministère de la Communication

Alex-Bernard BONGO


 Alex-Bernard BONGO
 Secrétaire Général

Le Directeur Général des Marchés Publics



 Eugène Pénafort MINTSA OYAME